

Règlement provisoire de manoeuvre de l'artillerie de campagne

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement provisoire de manoeuvre de l'artillerie de campagne : approuvé par le Ministre de la guerre le 8 septembre 1910, annexe approuvée par le Ministre de la guerre le 22 mars 1919 : instruction de l'artillerie automobile . Titre III bis, Instruction automobile et conduite des voitures automobiles . Titre VI bis, Instruction des batteries tractées . Titre VI ter, Instruction des batteries portées de 75 / Ministère de la guerre

Contient : Instruction automobile et conduite des voitures automobiles
Instruction des batteries tractées
Instruction des batteries portées de 75

Auteur(s) : France Ministère de la guerre 1791-1936

Editeur, producteur : Paris : Impr. nationale, 1919

Description matérielle : 1 vol. (209 p.-[3] p. de pl. en dépl.) : ill. ; 20 cm

Note sur le contenu : Titre III bis. Instruction autour de la conduite des voitures automobiles Titre VI bis. Instruction des batteries tractées Titre VI ter. Instruction des batteries portées de 75

Sujet - Collectivité : France Armée. -- Artillerie -- Règlements

Sujet - Nom commun : Automobiles militaires
Véhicules militaires
Transports militaires

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Guides pratiques